

N/REF : 18/06/2026 18H40 C:264610 I:34975

CITYA HENRY

V/Appel du Jeudi 18/06/2026 a 18H40

**30 ALLEE HENRI FRENAY
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : 50 BUISSONIEES
50 RUE DES BUISSONNEES
38600 FONTAINE

St Martin-H, le 29 Juin 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N52 BUISSONNÉES-APPEL DE MME GEOFFROY-MEMBRE DU CS-TEL:06 80857717
CAVE DE MME CHANTRIAUX-TEL:06 13445857

MOTIF : INTERVENIR POUR UN REFOULEMENT QUI INONDE LES CAVES

Donneur d'ordre : Mme C. CARELLA

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 18/06/2026 A 21H00 :
DEBOUCHAGE HYDRAULIQUE DU REGARD.
ASSECHEMENT A LA RACLETTE DU HALL D'IMMEUBLE.
PREVOIR CURAGE RESEAU ET COLONNE.

OBSERVATIONS : AS AB Email envoyé le 25/06/26 a 09H29 Mme E VIETTI

AS LCOMPTER Email envoyé le 25/06/26 a 09H27 Mme E VIETTI

AH COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 23/06/26 A 18H32 E.VIETTI@AGENCEHENRY.COM

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

1,50	H.Camion Mixte 200L/200B 1 Opér.le 18/06	1	174,79	262,18
TOTAL H.T.				262,18
T.V.A. a 10,00%				26,21
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>288,39</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN